REPUBLIQUE DU SENEGAL 0 0 0 0 0 N° 7 8 /MFB/DGCPT/TPR THIES

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

THIES, le 2 9 JAN 2025

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

TRÉSOR

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE ET DU TRESOR
TRESORERIE PAIERIE REGIONALE DE THIES

COMMUNE DE NGOUNDIANE

3 1 JAN. 2025

COURRIER ARRIVEE

LE TRESORIER PAYEUR REGIONAL

Objet: requête d'avance de trésorerie Ref: V/I n°007/2025/CNG du 27/01/2025

Après examen, votre demande d'avance de trésorerie d'un montant de 100.000.000 (cent millions) est acceptée.

En revanche, je vous informe que pour les modalités de remboursement, elles se feront au fur et à mesure des encaissements qui seront effectués au profit de votre collectivité.

A

Monsieur le Maire de la Commune de Ngoundiane

CHERIF EL AYOUBA CISSE